



**Compte rendu de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du Vendredi 11 janvier 2013**

L'an Deux mille treize le 11 janvier à 11 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

**Étaient présents** , M. DELPECH, M. PETITEAU, M. CAPELLE, M. BLONDEAU, M. PELISSIER, Mme CHAVILLON

**Était absents excusés** Mme MONTEIRO a donné procuration à M. HEURTEVENT

Mme BRUGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE

Mme DESCLAUX CURNIE a donné procuration à M. PETITEAU

Nombre de membres élus	10	Date de la convocation :	7 janvier 2013
Nombre de membres présents	7	Date de l'affichage :	7 janvier 2013
Nombre de membres votants	10		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11H07 et procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux. Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence du quorum le lundi 7 janvier 2013, l'assemblée est reconvoquée pour délibérer sur le même ordre du jour, à la majorité des présents et représentés.

M. CAPELLE demande à ce que les délais légaux de convocation du Conseil Municipal soit respectés et rappelle que la convocation par mail n'est pas légale. M. PETITEAU demande une convocation nominative ce qui n'a pas été le cas cette fois-ci.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### AUTEUIL-LE-ROI



#### **POINT N° 1 : Rapport de la délibération N° 13-DECEMBRE 2012**

Dans la mesure où cette délibération acte du non-paiement des factures, il convient de rapporter la délibération pour payer les fournisseurs.

M. CAPELLE dit que la délibération est fautive car il a été demandé de voter en dépenses un avoir ORANGE.  
M. Le Maire répond qu'effectivement il a fait une erreur en proposant cet avoir au vote.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte de rapporter la délibération comme suit :

« Autorisation de rapporter la délibération dans son intégralité :

La Normande pour un montant 2 779.36 TTC

Orange pour un montant de 481.32 TTC

Orange pour un montant de 3.99 TTC pour erreur matérielle »

10 VOIX POUR

#### **POINT N° 2 : Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les factures en attente de paiement par la Trésorerie Principale de Neauphle le Château.**

##### **COMMUNE**

Bordereau N° 72 mandats 549 à 553 pour une dépense de 4 754.65 € TTC

10 voix POUR à la majorité des représentants et représentés

Bordereau N° 1 mandats 1 à 4 pour une dépense de 7 715.78 € TTC

Mandats 1,3 et 4 10 voix POUR à la majorité des représentants et représentés

Mandat 2 (facture NPC) 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### AUTEUIL-LE-ROI



#### QUESTIONS DIVERSES

M. Le MAIRE remet au Conseil Municipal le planning de la tenue du bureau de vote.

Mme CHAVILLON demande à quels sont les élus locaux M. Le Maire a envoyé l'invitation des vœux de la commune ? M. le Maire répond que cette année, compte tenu des restrictions budgétaires, il a envoyé ses invitations par mail aux personnalités concernées et aux maires des communes avoisinantes.

Mme CHAVILLON précise que lorsque M. Le Maire se trouve dans l'impossibilité de se rendre à une invitation aux vœux d'autres maires, il faudrait qu'il en fasse part à ses adjoints afin qu'ils représentent la commune à sa place.

M. CAPELLE dit qu'il est volontaire pour le poste de scrutateur vu qu'il reste des places à pourvoir.

\* \* \* \* \*